

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ***DU 18 MARS 2013***

Présents : ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. – BOURDUT C. - BOURICAT G. - CASTELLANI E. - CHABROL J.E. - COUTURIER D. - GIGAND E. – LAURENT S. - PENAUD J.P. - PICARELLI V. - PORTIER Ph. - RENAUDET L. – VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : BOURDUT C. – GODET V. – KWASNIEWSKI Ch.

Absents : ORTEGA S.

.....

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg (4^{ème} phase) :

Après consultation, réunion de la commission d'appel d'offres et analyse des offres, le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de la 4^{ème} phase des travaux de l'aménagement du bourg (Grand'rue et Place de la Toque) s'est porté sur M. Olivier TRUTTMANN. Le montant de sa mission s'élève à 35 854,80 € HT pour l'aménagement de surface et 15 640,00 € HT pour l'assainissement.

Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif :

Une nouvelle convention relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif sera signée avec le Bureau de la Qualité de l'Eau pour quatre années. Le montant de la participation 2013 est porté à 2 681,20 €.

Tarifs camping 2013 :

L'augmentation des tarifs du camping pour la nouvelle saison a été votée à l'unanimité.

Tarifs concessions cavurnes :

L'installation prochaine de cavurnes dans le nouveau cimetière dans le but de recevoir le dépôt d'urnes cinéraires a conduit le conseil municipal à voter des tarifs pour la mise à disposition aux familles. Concessions trentenaires : 300 € ou 400 € et concessions cinquantenaires : 500 € ou 600 €, selon dimensions.

Participation pour assainissement collectif (P.A.C.) :

Afin de palier à la suppression de la participation pour raccordement à l'égout, le conseil municipal a voté l'instauration de la participation pour assainissement collectif (P.A.C) applicable à toutes les constructions raccordables au réseau d'assainissement. Son montant a été fixé à 600 €.

Attribution de subventions :

Quatre attributions de subventions ont été votées :

- 971 € à l'Union Départementale des Associations en milieu rural (UDAAR), organisme qui permet au Groupement Culture et Loisirs de proposer chaque mois une séance de cinéma à la salle des fêtes.
- 357,84 € à l'Allier à Livre Ouvert.
- 120 € à la Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures et de l'Environnement.
- 229 € à l'association des Musées Bourbonnais

Avenant convention AFPA :

La convention d'utilisation d'une salle de la maison du Temps Libre par l'AFPA fera l'objet d'un deuxième avenant pour prolonger la durée jusqu'au 31 août 2013. Une participation aux frais de 2 000 € sera versée par l'association pour l'ensemble de la période.

Affaires générales :

- Le conseil municipal a décidé de confier la défense des intérêts de la commune à Me DEVES, avocat, dans le cadre d'une affaire qui l'oppose à un agent.
- Le maire informe l'assemblée de l'avis défavorable du comité technique paritaire relatif au refus de titularisation d'un agent.
- Le maire donne lecture d'un courrier du Président du SIVOM Rive gauche du Cher informant les élus d'Huriel de la volonté du syndicat de participer à la protection sociale de ses agents à hauteur de 15 € mensuels.

Les questions diverses ont clos la séance.